



Aéro Model Club du Bessin

Compte rendu de l'assemblée générale réunie le 5 février 2006.

Rappel de l'ordre du jour :

Accueil par le Président
Rapport d'activité 2005
Bilan financier 2005
Budget prévisionnel de fonctionnement 2006
Projet d'activité 2006
Ratification de la nomination du nouveau trésorier
Questions diverses

Régulièrement convoqués, les membres de l'association, et leurs invités se sont réunis en assemblée générale à la Mairie de Creully le 5 février 2006.

Étaient présents :

Madame, Messieurs : Roger Levert (Maire de Creully), Martine Taniou (1^{er} Adjoint), Jean Pierre Lavis (Conseiller Général), Christian Bansard (ABM), Paul Burette (AMCB), Patric Praca (AMCB), Ludovic Giret (AMCB), Jacques Giret (AMCB), René Vauquelin (ABM), François Legrand, Michel Legallo (AMCB), Georges Gaudy (AMCB), Pascal Lebourgeois (TAC), Pascal Hélaïne (TAC), Christophe Legros (AMCB), Eric Anquetil (AMCB), Philippe Romano (AMCB), René Belledent (AMCB).

Absent représenté : Monsieur Arnaud Burette

René Belledent le Président, constatant que le quorum est atteint, a ouvert la séance à 9h45.

Tout d'abord il a remercié les membres et les invités présents, en particulier Monsieur Roger Levert, Madame Martine Taniou, Monsieur Jean Pierre Lavis, et Monsieur Christian Bansard pour l'intérêt qu'ils portent à notre jeune association par le simple fait de leur présence à cette assemblée.

Lecture a été faite du compte rendu de la dernière assemblée générale du 24 janvier 2005. René Belledent a fait remarquer qu'à cette première assemblée générale de l'association créée en 2004, les deux seuls membres présents étaient les membres fondateurs à savoir : Jacques Giret et René Belledent.

A cette assemblée, deux résolutions importantes avaient néanmoins été approuvées : D'une part la décision de signer le contrat de location du terrain, et d'autre part l'approbation donnée à René Belledent d'avancer personnellement les fonds pour le règlement du loyer, et pour les frais de lancement de l'association.

Rapport d'activité cumulé 2004 - 2005

Le rapport d'activité, les projets, les bilans : financier, de trésorerie, et prévisionnel, avaient été remis au préalable aux membres actifs. Ces documents ont été mis à disposition des autres membres et des invités à l'ouverture de la séance.

René Belledent a fait remarquer le chemin parcouru depuis la création du club. Des premières démarches administratives à l'état actuel de fonctionnement de la plate forme de vols, un travail considérable a été accompli.

Les points forts qui ont marqué l'avancement du projet étant :

La signature d'un contrat de mise à disposition du terrain, à ce sujet il faut remercier le propriétaire, Monsieur René Fiquet qui a bien voulu accéder à notre demande, et compris l'intérêt de la création de cette activité pour la région.

La mise en place d'une section aéromodéliste à L'Ecole du Paysage et d' Horticulture de Saint Gabriel Brécy ou 2 avions ont été construits

L'ouverture de l'école de pilotage avec plus de 60 leçons effectuées.

La signature d'une convention de partenariat signée avec la Communauté de Communes d'Orival proposant des stages d'initiation à l'aéromodélisme pour les jeunes.

Enfin la conséquence venant récompenser ce travail : *Vingt adhésions pour la première année, dont 14 jeunes licenciés de moins de 18 ans.*

Le bilan d'activité a été approuvé et voté à l'unanimité par l'assemblée.

Bilan financier 2005

Les comptes résultats au 31 décembre 2005 font ressortir un montant de recettes de 2753,00 €, et un montant de dépenses de 2858,49. Soit en résultats : une insuffisance de -105,49 €

La situation de trésorerie cumulée au 31 décembre 2005 fait ressortir un reste due à René Belledent de 930,95 €

Bilan au 31 Décembre 2005 :

Parts sociales Crédit Mutuel : 15,00 €	En banque : 99,50 €
Perte d'exercice : - 105,49 €	Dette : 930,95 €

Sans l'avance de trésorerie faite par René Belledent à hauteur de 2172,83 €, la création de l'association et la mise en œuvre de la plate-forme n'auraient pas pu se réaliser. *Par ailleurs la subvention de 1500 € octroyée par la Communauté de Communes d'Orival a été de toute évidence une aide déterminante quant à la rapidité du démarrage des activités.*

Budget prévisionnel de fonctionnement 2006

(Sans investissements, sans travaux, sans écolage, sans frais manifestations).

Les dépenses de fonctionnement minimum prévues pour 2006 compris le remboursement de la dette représente : 5438 €

Les recettes nécessaires sont donc de : 5438 € Le calcul de ces recettes étant basé sur l'hypothèse de 40 cotisations adultes en 2006.

Les investissements tel que : Le tracteur tondeuse, sa remorque de transport, la barrière de sécurité, le local de piste, les frais de manifestations, les frais d'écolage, etc.....ne sont pas prévus au budget ci-dessus.

En conséquence dans cette hypothèse, le financement des investissements et autres frais restent à trouver soit par des subventions, sponsors, et des recettes manifestations.

D'autres subventions sont en demandes, à la Région et à la Fédération pour lesquels nous n'avons pas encore de réponses confirmées, et à Leader+Bessin pour lequel le dossier de demande doit être modifié.

Le Président invite les membres, en fonction des possibilités de chacun, de participer au recrutement de nouveaux adhérents pour atteindre le nombre de 40 minimum afin d'essayer de maintenir en 2007 le montant de la cotisation au prix actuel.

Projets d'activité 2006

Les conventions signées en 2005, avec L'Ecole du Paysage et d'Horticulture de Saint Gabriel Brécy, et avec la CdeC d'Orival sont reconduites pour 2006.

Une section aéromodéliste est en cours de création au Collège de Creully. Douze licenciés sont prévus, quatre planeurs radio commandés seront construits et pourront voler sur la plate forme du club située à moins de quinze minutes à pieds du Collège.

Le 4 juin : Un rassemblement international de grands modèles. Ce meeting avec démonstration publique est inscrit au calendrier de l'I.M.A.A (International Miniature Aircraft Association). La piste de Creully étant la seule de la région à pouvoir accueillir les plus grands modèles, René Belledent propose de former avec des membres des autres clubs qui le désirent, un comité d'organisation spécifique à ce Show Aérien qu'il souhaite annuel tous les premiers week-ends de Juin. Il propose également aux membres des autres associations locales qui le désirent de se joindre à AMCB au sein de ce Comité d'organisation en tant que bénévoles, et de profiter de cette manifestation susceptible d'attirer un public nombreux pour par exemple, installer un stand pour leur propre propagande. *(Ce genre de meeting aérien rassemble généralement 2 à 3000 spectateurs, voir plus)*. Une réunion sera proposée prochainement pour la création du comité d'organisation.

Le 9 juillet : Concours vol à voile F3I, planeurs remorqués, sélection pour le championnat de France. La parole a été donnée à Philippe Romano animateur de la section planeurs.

Philippe Romano a présenté ce qu'était la formule F3I. Le concours comprend des épreuves d'atterrissages de précision et des parcours de vitesse entre deux pylônes. Les planeurs d'une envergure minimum de 3,50 m et d'un poids maximum en ordre de vol de 5 Kg sont remorqués à 200 m d'altitude. Le même planeur devant être utilisé à la fois pour les épreuves d'atterrissages que celles de vitesse, leur conception encourage les modélistes à la construction pour obtenir une machine polyvalente. « *C'est un banc d'essai pour de nouvelles technologies* » rajoute Christian Bansard.

Les bénévoles désireux de participer à l'organisation de ce concours doivent se rapprocher de Philippe Romano, Tel 02 31 22 39 43 et 06 70 38 56 38.

Le 20 août : Les rencontres estivales. Il s'agira d'un inter clubs avec invitation des modélistes en vacances dans la région. Le but, encourager le « *tourisme aéromodéliste* ».

Le 1^{er} octobre : Journée brevets, en coordination avec le Comité Départemental d'Aéro Modélisme.

Ratification de la nomination du nouveau trésorier.

Suite à la démission de Jacques Giret de sa fonction de Trésorier et de membre du Comité Directeur, le poste étant vaquant, comme les statuts le prévoient un nouveau Trésorier en la personne de Philippe Romano a été nommé pour le temps d'exercice restant à courir. Dans le respect des dits statuts il appartient à la présente assemblée de ratifier cette nomination.

La ratification de la nomination de Philippe Romano a été votée à l'unanimité.

René Belledent à remercié Jacques Giret d'avoir bien voulu accepter le poste de trésorier pour la création de l'association.

Il précise que le comité directeur, donc le bureau directeur composé de deux membres élus en 2004 pour une durée de quatre ans(calendrier des olympiades), pourra être élargi dès que la pérennité de l'objet de l'association tel que défini par les deux membres fondateurs sera assurée. Dorés et déjà toutes les bonnes volontés sont les bienvenues pour s'investir dans la vie et le développement du club.

Questions diverses :

Le mauvais état du chemin communal menant au terrain : l'état dans lequel se trouve ce chemin fait l'objet de réclamations de la plus part des membres du club et des visiteurs. Profitant de la présence de Monsieur Roger Levert, René Belledent lui a réitéré sa demande, à savoir : la commune peut elle faire quelque travaux de remise en état ? et d'expliquer qu'à son avis, qu'un aller et retour sur la longueur de ce tronçon avec un engin à chenilles lourd muni d'une lame en biais consistant à racler la terre déposée depuis des dizaines d'années, et en la dégageant sur les côtés, permettrait de rouler sur le fond dur. Et de rajouter que se référant au roulage de la piste du club de 5500 m² avec un rouleau vibrant de 13 tonnes effectué en 2 heures par l'entreprise Martragny, c'est, précise t'il une intervention que l'on peut estimer à 2 ou 3 heures de travail.

Monsieur Levert à indiquer en réponse « *qu'il faudrait questionner l'entreprise Martragny* ». Ce sera fait. Monsieur Lavisse rétorque « *que l'activité sur cette plate forme de vols étant bénéfique pour l'économie locale et le développement des loisirs, les travaux de remise en état de ce chemin pourraient être pris en charge par la Communauté de Communes qui en a la compétence. Il suffit pour cela de montrer l'intérêt communautaire de l'association et du lieu d'implantation de la plate forme* ».

Projet d'acquisition du terrain :

René Belledent rappelle que ce sujet a été abordé lors de la réunion du 12 novembre dernier. Et il explique, qu'à l'époque le projet d'acquérir le terrain était une bonne idée à étudier. Aujourd'hui le prix du loyer étant passé de 457,00 € l'ha à 863,35 € à partir du 1^{er} janvier 2006, soit 2693,65 € annuel pour les trois hectares, le projet de l'acquisition du terrain devient une nécessité. Le terrain nous est réservé. *Trois solutions d'achat sont à l'étude : soit par le club, soit par une SCI d'investissement pour l'aéromodélisme, soit par une collectivité. Dans les trois cas la pérennité de l'activité exclusivement aéromodéliste sur le terrain devra être garantie.* A suivre.

Classement du terrain « Zone d'aéromodélisme » ou « de loisir »

René Belledent s'adressant à Monsieur Levert, a émis le souhait que les terrains constituant la plate forme de vols et la zone survolée par les aéromodèles soit classé « *zone aéromodélisme* » ou « *zone de loisirs* » dans le futur PLU. Il est urgent que les terrains d'aéromodélisme soient à l'abri de l'extension de l'urbanisation.

A la demande de précision d'un adhérent concernant les types de membres constituant l'association et leurs droits ?

René Belledent indique que les statuts prévoient que les adhérents peuvent être : Membres actif, membres associés (membres ayant leur licence dans un autre club), membres non pratiquants, membres bienfaiteurs, membres d'honneur.

Seuls les membres actifs depuis au moins six mois peuvent être élus au comité directeur, les membres du bureau directeur sont choisis parmi les membres candidats du comité directeur élus par celui-ci. *(En toute logique la destinée de l'association est entre les mains des seuls membres pratiquants).*

La cotisation de membre associé est en fait un droit d'utilisation du terrain *(les membres associés ne sont pas comptabilisés par la fédération et les institutionnels pour le calcul des subventions au profit de notre association).*

Les membres associés ainsi que les membres non pratiquants peuvent intervenir dans les décisions qu'à titre consultatif.

La qualité de membres bienfaiteurs s'acquiert par le paiement d'une cotisation annuelle qui peut être rachetée par une cotisation unique (la cotisation annuelle étant au minimum de 10 €).

Le titre de membre d'honneur peut être décerné à des personnes physiques ou morales ayant rendu des services exceptionnels à l'association.

Pour conclure René Belledent donne la parole à, Monsieur Jean Pierre Lavisse Conseiller Général.

Monsieur Lavisse a réitéré « *sa satisfaction de constater le bon développement de l'association, pour les projets mis en place bons pour l'économie locale, le développement touristique, et bons pour les loisirs ainsi que l'accès au sport aéronautique pour la population de la Communauté de Communes d'Orival* ».

Pour le budget de fonctionnement : En 2006, le Conseil Général attribue à AMCB une subvention exceptionnelle de 1000 € pour aider le démarrage de l'association.

Comme toutes les associations à caractère sportif, AMCB bénéficiera dès cette année d'une somme forfaitaire de 150 € à laquelle s'ajoutera la somme équivalente au produit de 8 € par le nombre de licenciés de moins de 18 ans.

D'autres collectivités pourront être sollicitées.

Pour le budget investissement, en particulier en ce qui concerne l'achat du terrain : Certes, il existe un engagement du propriétaire de louer le terrain pour créer cette plate forme d'intérêt départemental, voire régional. Toutefois compte tenu du coût de la location, mais surtout des risques de voir un bail non reconduit dans un avenir plus ou moins lointain, il me semble intéressant de rechercher le moyen d'acquérir le terrain dans sa totalité ou en partie. Des financements devront alors être recherchés.

Créer une SCI d'investissement pour l'aéromodélisme regroupant quelques actionnaires particulièrement sensibilisés : cette possibilité aurait l'intérêt d'être rapidement applicable mais le nombre de personnes concernées peut encore une fois poser problème pour la pérennité de la SCI.

Acheter le terrain avec des aides de partenaires institutionnels (Conseil régional, Conseil général, Communauté de Communes...) venant s'ajouter à un emprunt souscrit par l'association : la conjoncture actuelle ne me semble pas favorable à cette éventualité.

Faire acheter le terrain par une collectivité intéressée et qui aurait la compétence (La Communauté de Communes d'Orival par exemple) ce choix favorisant une stabilité de la structure et offrant d'autres possibilités d'aménagements avec cette fois l'assurance de subventions des partenaires institutionnels.

Le remboursement de l'emprunt souscrit pourrait être compensé pour partie par un loyer payé par l'association. De plus, la Communauté de Communes étant propriétaire du terrain, toute transformation jugée utile dans l'utilisation du lieu serait toujours possible.

C'est donc cette dernière formule qui serait la plus intéressante à la fois pour l'association AMCB mais aussi pour la Communauté de Communes d'Orival ».

René Belledent remercie Monsieur Jean Pierre Lavisse pour son intervention, et pour le soutien permanent qu'il apporte à notre association.

Applaudissements nourris de l'assemblée.

La séance est levée à 11h50.

Fait le, 15 février 2006